

Section Syndicale *CFDT*
CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE
30, rue des jardins
62300 LENS
☎ 03 21 28 73 24 / 06 82 01 31 76
e-mail : nfe@cfdt-ecureuil.com

Lens le 01 juillet 2008

M. André FLAJOLET
Député du Pas de Calais
9^{ème} circonscription
Rue Valoise
62350 Saint Venant

Monsieur le Député,

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'inquiétude suscitée chez les salariés de notre entreprise CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE concernant le projet de loi qui vous est soumis sur le temps de travail.

La remise en cause des dispositifs négociés et mis en place depuis plusieurs années risque de déstructurer gravement l'organisation du travail et de dégrader encore des conditions de travail déjà tendues.

La banque est une des professions dans laquelle les risques psychosociaux sont à un niveau élevé. Ils sont notamment liés à la pression commerciale et à la charge de travail. Les conditions de travail se sont dégradées de façon telle qu'elles sont à l'origine de nombreux conflits sociaux dans la profession, mais aussi de maladies cardio-vasculaires et dépressives. Notre profession est hélas citée dans les situations de suicide en lien avec le travail.

Notre volonté est de trouver des issues négociées à ces situations difficiles par la négociation sur l'organisation du travail et le management.

Or, la dérégulation qui vous est proposée dans le projet de loi, notamment concernant les repos compensateurs et l'utilisation des forfaits en heures et en jours, va aggraver la pression sur les salariés sans régler la source des difficultés : l'organisation du travail. Elle contourne de surcroît la nécessité de trouver un consensus large entre partenaires sociaux.

Nous vous informons que notre Caisse D'épargne a fait l'objet d'un mouvement de grève le 29 mai dernier, à l'appel de 6 Organisations Syndicales. Ce mouvement

portait essentiellement sur le stress et la souffrance au travail. Il est à noter qu'au mois de février, un collègue d'agence s'est, hélas, suicidé . En juin, un autre collègue a tenté de se suicider sur son lieu de travail.

Sur un sujet aussi sensible dans notre profession, il convient de faire confiance aux partenaires sociaux d'entreprise et d'inviter à la négociation d'accords majoritaires.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous sur les réalités quotidiennes vécues dans notre entreprise.

Nous espérons avoir utilement attiré votre attention sur une situation préoccupante, et vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de notre considération distinguée.

Les délégués Syndicaux **CFDT CENFE** :
Nathalie HEYSEN, Sonia RUCKEBUSCH,
Pierre COLPIN, Philippe DUBOIS,
Christian MICHALSKI